

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

26 NOVEMBRE 2002

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003(1)
— PARTIM POUR CE QUI CONCERNE SES COMPETENCES

—

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES A LA COMMISSION DES FINANCES,
DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION
DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. WALRY

—

(1) Voir Doc. n° 340 (2002-2003) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 26 novembre 2002 (1), le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 et le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003, partim pour les matières relevant de ses compétences.

La commission a décidé de procéder à une discussion globale pour l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 et pour le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de l'exercice 2003.

1. EXPOSE GENERAL DE M. HERVE HASQUIN, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Cette épure budgétaire constitue la synthèse entre la nécessaire rigueur imposée par la réduction des marges disponibles en 2003 et la volonté ferme de renforcer notre crédibilité auprès de l'ensemble de nos partenaires face, notamment, au défi que constitue la prochaine défédéralisation de la coopération au développement.

L'action du ministre-président s'articulera autour de deux grands axes: premièrement, la défense des idéaux démocratiques et citoyens dans nos relations avec nos partenaires; deuxièmement, le soutien aux échanges culturels, scientifiques et pédagogiques sans entraves.

Depuis le début de cette législature, M. Hasquin estime qu'il est du devoir de la Communauté Wallonie-Bruxelles, en tant qu'entité politique d'un Etat de droit, de

promouvoir, hors de son territoire, les valeurs qu'elle défend en son sein.

Néanmoins, le ministre-président reste convaincu que promouvoir l'Etat de droit ne peut s'envisager sans la mise à disposition des outils nécessaires au respect des droits individuels et collectifs. C'est pour cela que, par exemple, il a offert, cette année, deux cent codes Larcier congolais aux praticiens du droit en République démocratique du Congo. En effet, les derniers codes à jour dataient de l'indépendance!

En outre, il a toujours souhaité que la Communauté française de Belgique, qui joue un rôle moteur en la matière et dans tous les forums où il en est question, au sein de la Francophonie, pionnière de la défense de la diversité culturelle, conserve un rôle majeur. Il en sera d'ailleurs question à la Conférence ministérielle de Lausanne, les 12 et 13 décembre prochains.

Ces valeurs dont la Communauté Wallonie-Bruxelles est porteuse au sein de la Francophonie ont fait l'objet du message que M. Hasquin a transmis à l'ensemble des délégués à l'occasion des récentes journées diplomatiques. Il en fera de même lors des prochaines rencontres diplomatiques organisées par le Gouvernement fédéral.

Le ministre-président évoque ensuite le soutien aux échanges culturels, scientifiques et pédagogiques.

Dans le cadre des accords de coopération qui l'unissent à ses partenaires étrangers, la Communauté Wallonie-Bruxelles veillera à défendre les intérêts liés à ses compétences, tant en matière culturelle que d'enseignement.

La promotion des événements culturels, scientifiques et pédagogiques à dimension internationale se déroulant en Communauté Wallonie-Bruxelles fera à nouveau l'objet d'une priorité, notamment à l'égard de l'accueil de personnalités, d'oeuvres ou d'artistes étrangers. En outre, la Communauté assurera la promotion des artistes et des institutions de Wallonie et de Bruxelles à l'étranger, entre autres auprès des autres pays membres de la Francophonie. Par exemple, M. Hasquin participera au financement de l'exposition rétrospective de l'oeuvre de Philippe Geluck qui se tiendra à Paris, puis en Belgique, à la fin de l'année 2003.

Par ailleurs, la Communauté Wallonie-Bruxelles continuera à étayer activement les démarches entreprises par l'UNESCO, l'UNICEF ou par l'APEFE dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation à la démocratie et de l'éducation à la citoyenneté dans les pays d'Afrique centrale, en particulier, et les pays francophones, plus généralement.

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Bock, Dardenne, van Eyll, Bodson, Donfut, Istasse (Président), Walry, Hardy (en remplacement de M. Galand), Mme Theunissen et M. Etienne.

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Benkoski, directeur de cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Dervaux, attaché au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Picard, attachée au Cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Vanpetegem, expert du groupe MR;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

Mme Watiaux, experte du groupe cdH.

Dans ce cadre, le ministre-président a décidé de doubler le nombre de coopérants APEFE présents au sein des écoles à programme belge d'Afrique centrale. Par ailleurs, il financera la réalisation du premier dictionnaire français-kinyarwanda.

Comme l'évoquait M. Hasquin en introduction, la prochaine défédéralisation de la coopération au développement nécessite qu'un effort tout particulier soit renforcé au bénéfice de nos partenaires du Sud.

Le budget que la Communauté Wallonie-Bruxelles consacre annuellement aux pays du Sud s'élève à quelque 10 millions d'euros, soit plus du tiers de l'ensemble de son budget au titre des relations internationales.

La Communauté contribue ainsi à financer des projets de développement dans quatorze pays du Sud, à travers les secteurs qui ressortissent à ses compétences en ordre interne. Plus largement, nos choix sectoriels s'inscrivent dans le cadre englobant des préoccupations transversales de la communauté internationale, à savoir l'universalité des droits de l'homme; le développement durable au sens le plus large; la dimension culturelle du développement ou encore l'égalité des genres. Dans ce cadre, le ministre-président de la Communauté française, M. Hervé Hasquin aura l'honneur, en compagnie du ministre des Affaires étrangères, M. Louis Michel, de recevoir, les 17 et 18 décembre prochains, les ministres de la Culture des neuf pays prioritaires africains, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Il y sera question de diversité culturelle et de coopération au sens large.

D'autre part, en ce qui concerne, plus particulièrement, notre coopération à l'égard de nos partenaires occidentaux, le ministre-président insiste sur deux axes particuliers.

Tout d'abord, alors que la Belgique assurait, en 2001, la Présidence belge de l'Union européenne, M. Hasquin a tenu à renforcer nos divers partenariats avec les pays candidats à l'adhésion. A cet égard, en 2002, de nouveaux Accords de coopération ont été signés avec la Lituanie et la Lettonie, ce qui porte à neuf le nombre d'accords de coopération signés avec les pays candidats.

Les Commissions mixtes permanentes, en application de ces accords, se tiendront dans les prochains mois et permettront de renforcer, une fois de plus, notre présence dans ces pays, et ce au moyen de nos nouvelles délégations à Varsovie et à Bucarest, de nos lecteurs-formateurs, mais aussi par les synergies entre universités, comme l'échange de stagiaires, et les initiatives prises par des opérateurs privés.

En outre, dans le cadre de ses récentes missions en Europe de l'Est, M. Hasquin a pu constater les effets de la Présidence belge de l'Union européenne. Désormais, pour un grand nombre de pays, le pôle d'excellence de la Francophonie n'est plus seulement Paris, Québec ou Genève, mais aussi notre Communauté. Cette réalité s'en trouve confirmée par le nombre croissant de diplomates, issus de pays francophones ou non, qui souhaitent rencontrer le ministre-président de la Communauté française de Belgique.

Par ailleurs, au niveau du devoir de mémoire, qui lui est cher, celui-ci a décidé de financer la traduction, en français, des textes illustrant le Musée de l'occupation de Riga ainsi que le catalogue, en français, du Musée du ghetto de Varsovie.

Quant à sa présence en France, M. Hasquin rappelle le récent achat d'un bâtiment de prestige pour la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris mais aussi le grand succès, dès sa première année d'existence, du Théâtre des Doms en Avignon, véritable vitrine de nos artistes au Sud de l'Europe.

Voilà donc une illustration pertinente du renforcement de notre action sur la scène internationale au titre de la cohérence, de la complémentarité et de la synergie.

Une autre nouveauté majeure de ce budget 2003 est la mutation de l'actuelle Agence Fonds social européen en service à gestion séparée du ministère de la Communauté française, en application de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, et approuvé par décret du Conseil de la Communauté française du 5 mai 1999.

Cette mutation statutaire implique, budgétairement, la disparition progressive des trois crédits dissociés prévus en division organique 14 et la création d'une allocation de base réservée à la dotation de la Communauté Wallonie-Bruxelles à cette agence. En 2003, cette allocation de base restera à zéro car nous valorisons la mise à disposition des locaux abritant ce service à gestion séparée.

En conclusion, l'ajustement 2002 et le budget 2003 pour les Relations internationales constituent un renforcement de notre cohérence et de nos actions dans le cadre d'une réalité budgétaire stricte.

2. DISCUSSION GENERALE

M. Etienne pose des questions portant essentiellement sur le budget du CGRI.

En ce qui concerne les recettes du CGRI, le poste « Divers » 452.02 diminue fortement puisqu'il passe de 953 000 à 325 277 euros. Pour mémoire, en 2001, le montant était de 2 260 125 euros et ce, sans doute, pour couvrir le Présidence européenne, précise M. Etienne. Ce député désire connaître les raisons de cette diminution budgétaire et interroge le ministre-président. Que recouvre ce montant ? Les politiques croisées avec la Région wallonne se retrouvent-elles dans ce poste ? Les politiques croisées existent-elles toujours ?

Concernant les dépenses, au chapitre 51, article 511.01, le budget passe de 8 500 000 à 9 495 183 euros, il est donc augmenté de 11 %, ce qui constitue une augmentation supérieure à l'index. Pourquoi une telle augmentation, demande M. Etienne ?

Quant au chapitre 53, article 533, relatif à la représentation de la Communauté française, on constate une augmentation sensible de l'ordre de 13 %. Y aurait-il ouverture de nouveaux postes ?

Faisant ensuite référence à l'article 535.04 Divers — Ecoles à programme belge, ce commissaire constate une diminution de l'ordre de 69 %. A quoi renonce-t-on en diminuant ainsi le budget, demande-t-il ?

Au chapitre 55, article 550.01 — Immeubles, on passe de 147 000 à 1 157 842 euros. Pourquoi augmenter autant ? Est-ce pour l'achat de l'immeuble à Paris ? Peut-on avoir le détail de cet article, demande M. Etienne ?

En remarque générale, M. Etienne, au nom du groupe cdH, regrette que la part de la dotation dans le programme général sous l'article « Allocations budgétaires » 12.71 — « Actions et manifestations diverses » — et par ailleurs AB 33.02 « Subventions diverses dans le cadre des relations internationales » soit aussi importante puisque le montant atteint plus de 1 000 000 d'euros. Sans vouloir être désobligeant, on pourrait appeler cette dotation « la cassette du ministre-président », précise-t-il. Pourquoi le ministre-président ne fait-il pas davantage confiance au CGRI ? Il est regrettable que cette faculté d'initiatives soit aussi importante, estime ce commissaire. Puisque la cassette est importante et que le cdH dénonce ce fait, pourriez-vous nous dire quelles activités internationales particulières justifieraient en 2003 ces montants, conclut-il.

A M. Etienne, le ministre-président répond que la réduction du poste 452.02 (divers) résulte du retrait des montants relatifs aux politiques

croisées. En effet, les discussions y relatives n'étaient pas clôturées lors de la confection du budget 2003. Ce montant sera donc réinjecté lors de l'ajustement technique en 2003.

De manière générale, l'augmentation des dépenses du CGRI, article 511.01, chapitre 53, par exemple, est notamment liée au nouveau personnel de nos nouvelles délégations, à l'indexation des salaires mais aussi à l'augmentation des loyers.

En ce qui concerne les écoles à programme belge, la diminution n'est qu'apparente. En effet, le renforcement est substantiel. Les problèmes des écoles à programme belge étaient multiples. Elles manquaient de moyens financiers car depuis la communautarisation de l'enseignement, la coopération fédérale belge a toujours refusé de les financer. Par ailleurs, leur minerval était relativement élevé. En outre, un problème grave risquait de se poser à terme, à savoir le problème de l'équivalence des diplômes. M. Hasquin est allé visiter ces écoles. Il reconnaît qu'elles sont admirablement bien tenues, avec un corps d'enseignants très dévoués, très motivés et des conseils d'administrations véritablement très engagés pour la survie de leurs écoles. Cette opinion est étayée par le président de la commission qui accompagnait le ministre-président lors de cette visite.

Pour la première fois depuis une dizaine d'années, des inspecteurs sont allés sur place. Les avis d'inspection sont très favorables. Si ces inspections ne s'étaient pas réalisées, on aurait pu continuer en Communauté française à délivrer des équivalences aux étudiants qui quittaient ces établissements, souligne M. Hasquin. La réduction à l'article 535.04 est donc liée à la prise en considération des salaires des coopérateurs APEFE jusqu'en juin 2003. Pour la prochaine année scolaire, les montants nécessaires seront prévus à l'ajustement. Quant aux nouveaux coopérateurs, leur salaire sera pris en charge par l'AB 12.71.12 de la DO 14.

En ce qui concerne l'article 550.01, l'augmentation est liée à l'acquisition éventuelle du bâtiment de la délégation Wallonie-Bruxelles de Kinshasa.

M. Hasquin explicite ensuite l'utilisation, en 2002, de l'AB 12.71.12 et 33.02.12 de la DO 14 :

Principales dépenses :

— financement de la réunion des Conseils supérieurs de l'audiovisuel (EPRA) 2002 à Bruxelles : 24 760,00 euros ;

— inauguration du Théâtre des Doms : 50 000,00 euros ;

— promotion du Théâtre des Doms : 37 000,00 euros ;

— aide à la réalisation d'un documentaire consacré à Emile Lansman: 30 000,00 euros;

— catalogue Art Nouveau Riga: 21 000,00 euros;

— expo Art Nouveau Riga: 30 000,00 euros;

— soirée roumaine — Festival international du film francophone de Namur: 20 000,00 euros;

— achat et envoi des Codes Larcier congolais: 90 378,00 euros;

— quatre nouveaux coopérants APEFE pour les écoles belges (depuis octobre 2002): 76 000,00 euros;

— aide à la réalisation d'un Dictionnaire franco-rwandais: 35 000,00 euros;

— rencontre des ministres de la Culture des pays prioritaires africains (Maroc, Tunisie, Bénin, Burkina, Sénégal, République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi): 100 000,00 euros.

Principales subventions:

— théâtre Jean Vilar — Hedda Gabbler à Paris: 10 000,00 euros;

— ASBL théâtre de la vie — dialogue d'exilés: 7 400,00 euros;

— ASBL prospective internationale: odyssée du volontariat: 12 000,00 euros;

— ASBL Belgo-Belarus — rénovation internationale: 5 000,00 euros;

— Simenon 2003 en Pays de Liège: 125 000,00 euros.

M. Walry remarque que les crédits essentiellement variables relatifs aux actions du Fonds social européen, dans le programme 2, restent inchangés à une exception près. Celle-ci concerne le crédit variable relatif au financement du programme d'action, de formation et de réinsertion professionnelle qui n'est plus du tout alimenté. Ce commissaire souhaite savoir quelles sont les raisons de la disparition de ce montant.

Le ministre-président dispose toujours, à ce jour, poursuit-il, d'un crédit de 896 000 euros pour l'allocation budgétaire 12.37.31, allocation essentiellement liée à la Présidence belge de l'Union européenne alors que celle-ci s'est terminée le 31 décembre 2001. Quelle est dès lors la destination de ce montant, interroge M. Walry?

Le ministre-président dispose toujours d'un crédit de 892 000 euros pour l'allocation budgétaire 33.05.31, la coordination des matières transversales de l'information, du rayonnement,

de la notoriété ainsi que de la promotion et des valeurs démocratiques que notre Communauté défend en Belgique et à l'étranger. M. Walry souhaite être informé des destinations des crédits tels qu'ils sont inscrits dans ce poste.

A M. Walry, le ministre-président répond que la Cour des comptes relève que seul le crédit variable ordonnancé par lui-même a été, à juste titre, supprimé en recettes et en dépenses. Il s'agit du crédit variable 45.03.21 intitulé « crédit variable pour le financement de programmes d'actions, de formations et de réinsertion professionnelles en faveur de la RW ».

La Cour souhaiterait que l'ensemble de ces crédits soient supprimés vu que le budget 2003 de l'Agence FSE prévoit bien les opérations pour ordre relatives aux programmations de 1994-1999 et 2000-2006.

M. Hasquin a demandé, lors des travaux budgétaires, la suppression de l'ensemble de ces crédits variables.

Comme il n'est ordonnateur que d'un seul de ces crédits variables, c'est au ministre du Budget de procéder à la suppression logique des quatre autres crédits. Il ne l'a pas fait pour des raisons que M. Hasquin ignore. Il propose donc à M. Walry de poser ces questions à M. Demotte lui-même.

Quant aux crédits « Présidence belge », ils sont transférés au poste « Société de la connaissance ».

Mme Theunissen fait observer que l'ensemble des programmes budgétaires présentés par le ministre-président ont un fil conducteur, à savoir la participation de la Communauté française à la constitution de l'Etat de droit, à la défense de la démocratie. Se fondant sur ce constat, ce commissaire se pose deux questions. Dans le soutien aux échanges scientifiques, il y a la participation de la Communauté française au programme de l'OCDE et à la réalisation d'études faites par l'OCDE. Etant interpellé par les résultats émanant de l'OCDE, sur l'état de l'enseignement de la Communauté française, ce commissaire souhaite savoir quelle est la participation de la Communauté française à l'élaboration des critères sur lesquels des études sont réalisées. En d'autres termes, avon-nous la possibilité de travailler en amont des études et d'intervenir dans l'élaboration des critères?

Toujours dans la logique du respect des droits de l'homme, Mme Theunissen rappelle la conférence qui réunira les 17 et 18 décembre prochains à Bruxelles, des ministres africains de la Culture. Elle évoque aussi les pays cités par M. Hasquin quand il a fait référence au programme égalité de genres. Mme Theunissen estime qu'il convient de rappeler le respect des

droits de l'homme. Ainsi, elle souligne qu'au Maroc la question du statut de la femme induit une inégalité majeure entre hommes et femmes sur les droits civils. Il s'agirait, pense-t-elle, que l'on puisse traiter un jour ce problème, avec la diplomatie qui s'impose.

L'OCDE, rappelle le ministre-président, regroupe des dizaines de pays dont les plus grands, le poids d'influence de la Communauté française est donc infime. En étant réaliste, la possibilité d'intervention en amont est tout à fait dérisoire sauf si nous pouvons avoir la chance qu'un de nos experts soit directement associé à la préparation d'une étude. Nous connaissons le classement de la Belgique en ce qui concerne le problème de la lecture, mais quels sont les pays qui peuvent se targuer d'être satisfaits de l'enquête de l'OCDE? Les résultats de l'enquête sont tout à fait aussi désastreux en France, en Allemagne ou aux Etats-Unis. M. Hasquin considère qu'il faut pouvoir garder une certaine distance par rapport à ce genre d'enquête, d'autant plus qu'il n'est pas certain que la mise en pratique des recommandations de l'OCDE ait été faite partout, exactement avec la même rigueur et avec la même méthodologie. Il est stupéfiant de constater que la façon dont les échantillons ont été constitués en Communauté française est tout à fait différente de la manière dont ces mêmes échantillons ont été constitués en Communauté flamande. N'empêche que des résultats bruts s'en sont dégagés. Alors qu'en Communauté française, l'on peut se targuer d'un taux de participation atteignant 95 %, puisque l'on a, en quelque sorte, forcé les écoles à participer à l'enquête, du côté flamand le taux de participation atteint à peu près 60 %. La qualité et la densité de l'échantillon peut modifier substantiellement les résultats. Cet exemple démontre qu'il faut être extrêmement prudent, conclut M. Hasquin.

Les ministres de la Culture qui sont réunis à Bruxelles en décembre émanent de pays partenaires. Mme Theunissen a cité le cas du Maroc mais en ce qui le concerne, M. Hasquin ne focaliserait pas sur ce pays en particulier. Ce type de problème se pose aussi dans certains autres Etats d'Afrique du Nord ou d'Afrique centrale. La notion d'égalité des chances, telle que nous l'entendons, à l'intérieur de l'Union européenne, pour des raisons de culture, de tradition et de religion, n'existe dans aucun des pays dont

nous venons d'évoquer le nom, même chez ceux qui sont réputés progressistes. Il faut donc aborder ces questions avec beaucoup de diplomatie. Lorsque l'on parle de diversité culturelle et de chocs des cultures, il faut être extrêmement prudent dans la façon de s'exprimer pour ne pas être accusé d'ingérence dans des domaines culturels qui ne sont pas les nôtres. C'est toute la difficulté de concilier à la fois la diversité culturelle et le caractère universel d'un certain nombre de valeurs. M. Hasquin rappelle que l'universalisation des droits de l'homme est un concept européen et plus précisément français puisque émanant de la révolution française. Lorsque les Américains et les Anglais légifèrent, ils légifèrent d'abord pour eux-mêmes tandis que les Français inventent le concept d'universalisation qui n'est pas partagé par les Américains, ni même par les autres européens. Nous sommes donc en présence de deux conceptions de droit radicalement différentes. *A fortiori*, lorsque vous êtes à l'extérieur du bloc des Etats démocratiques, les interprétations des notions de droit universel sont différentes. A cet égard, M. Hervé Hasquin conclut qu'il n'a pas l'habitude d'éviter la difficulté mais qu'il faut simplement être conscient du fait que sur des questions comme celles soulevées par Mme Theunissen, les mots, les expressions n'ont pas le même sens.

3. VOTES

Par 9 voix contre 1 et 0 abstention, la commission des Relations internationales recommande à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité, l'adoption du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 et du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003 — partim pour ce qui concerne ses compétences.

Confiance est faite au président et au rapporteur pour la rédaction des avis émis en application de l'article 49, § 5, du Règlement.

Le rapporteur,
L. WALRY.

Le Président,
J.-Fr. ISTASSE.